

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 10 avril 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Jacques Vachon et Réjean Gendron, Sylvie LeBrun, Rodrigue Roy (19h50) le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2012-042

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 MARS 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-043

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 6 mars 2012 et l'adopte tel que lu en faisant les corrections nécessaires quant aux présences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

- **COMPTE À PAYER AU 10 AVRIL 2012**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 10 avril 2012;

Ré : 2012-044

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lebrun et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3628, 3637 à 3640 et 3642 à 3651 totalisant la somme de 48 864.83\$.

Salaires brut versés durant le mois de MARS 2012 : 2892.00 \$

Déductions à la source provinciale MARS 2012 : 704.71 \$

Déductions à la source fédérale MARS 2012 : 246. \$ \$

Prélèvements manuels : 1306.46 \$

Prélèvement automatiques : 731.82 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (REDDITION DE COMPTE)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 37 205 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Ré : 2012-045

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu et adopté à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-0159 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-0144 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Vachon, conseiller, voulant que le règlement numéro 2011-0159 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement vise à apporter des corrections ponctuelles et des précisions au plan d'urbanisme. . Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-0160 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-0145

Avis de motion est donné par monsieur Raymond L'Arrivée, conseiller, voulant que le règlement numéro 2011-0160 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement vise à apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage et d'adapter certaines dispositions relativement à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-0161 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2011-0146

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Gendron, conseiller, voulant que le règlement numéro 2011-0161 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement vise à apporter un assouplissement aux dimensions minimales de terrains corrélativement à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-0162 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS
DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2011-0149**

Avis de motion est donné par monsieur Rodrigue Roy, conseiller, voulant que le règlement numéro 2011-0162 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement vise à apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTION

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01159
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-0144 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au plan d'urbanisme;

Ré : 2012-046

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par madame Sylvie Lebrun et résolu ce qui suit :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2012-0159 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 8 mai 2012 au bureau municipal de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis, à compter de 19h30;

ADOPTÉ

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-0160
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-0145**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut adapter certaines dispositions à la suite d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

Ré : 2012-047

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Vachon, appuyé par madame Sylvie Lebrun et résolu ce qui suit :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2012-0160 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 8 mai 2012 au bureau municipal de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis, à compter de 19h30;

ADOPTÉE

Projet de Règlement numéro 2012-0161 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 2011-0146

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter un assouplissement aux dimensions minimales de terrains corrélativement à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

Ré : 2012-048

En conséquence, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu ce qui suit :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2012-0161 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 8 mai 2012 au bureau municipal de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis, à compter de 19h30;

ADOPTÉE

Projet de Règlement numéro 2012-0162 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats 2011-0149

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats;

Ré : 2012-049

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par Rodrigue Roy et résolu ce qui suit :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2012-0162 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 8 mai 2012 au bureau municipal de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis, à compter de 19h30;

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

1) OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN

ATTENDU que la municipalité de Grand-Métis possède peu de terrain pouvant être développé;

ATTENDU qu'une évaluation de la marchande du terrain a été effectuée en juillet 2011 par la firme Godbout, Joseph et Associés Inc. ;

ATTENDU qu'un première offre a été faite en novembre 2011 et a été refusée;

Ré : 2012-050

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité de faire une contre-offre d'achat d'un montant de 85 000 \$ selon les conditions indiquées dans le contrat pour le lot 3-3, et les parties de lots p-3, p-158, p-160, p-161, p-162, p-163 situés sur le chemin Kempt à la Ferme Black Gable Inc. de Grand-Métis.

ADOPTÉ

VOIRIE

EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Ré : 2012-051

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'embaucher Monsieur Marc-André Migneault pour la saison estivale à partir du 23 avril 2012.

Monsieur Migneault est embauché selon les conditions stipulées au contrat de travail en vigueur au 1^e janvier 2012

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE L'HORTICULTRICE DANS LE CADRE DU PROJET DES FLEURONS DU QUÉBEC

Ré : 2012-052

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'embaucher Madame Diane Demers à raison de 10 heures / semaine au taux horaire de 13.00\$ à partir du 14 mai 2012.

Madame Demers est embauchée sous conditions de la réception de l' aide financière demandée.

ADOPTÉ

PROPOSITION D'ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE GRAND-MÉTIS ET DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE L'ANSE-DES-MORTS

CONSIDÉRANT les dommages occasionnés par les camions entrant et sortant de la Porcherie sur le chemin de l'Anse-des-Morts ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis fait niveler le chemin de l'Anse-des-Morts au minimum deux fois par année et doit faire des réparations à plusieurs reprises au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que les conseillers de la municipalité de Grand-Métis sont d'avis que la municipalité de Saint-Octave devrait participer au frais d'entretien du chemin susmentionné ;

Ré : 2012-053 En conséquence, il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité;

De demander à la municipalité Saint-Octave-de-Métis de défrayer une partie des frais (50%) relatif à l'entretien du chemin de l'Anse-des-Morts, frais qui pourrait peut-être être récupéré par une taxe spéciale à la porcherie;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à accepter, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis à signer l'entente inter-municipale relative à l'entretien du chemin de l'Anse-des-Morts.

ADOPTÉE

ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU que l'inspecteur a demandé des soumissions auprès de plusieurs dépositaires de tracteurs à pelouse;

ATTENDU que le conseil municipal n'a pas d'autre choix que de faire l'achat d'un tracteur à pelouse pour l'entretien des accotements et des parc;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçus au bureau municipal;

Can-Trac :

- Tracteur Kubota moteur 18HP, transmission hydro., tondeuse 42 pcs
3 975.00\$ plus taxes
- Tracteur Kubota moteur 20HP, transmission hydro., tondeuse 42 pcs
4 485.00\$ plus taxes

Transport non compris

Mini-Mécanique Service Mobile :

- Tracteur Cub-Cadet, moteur 18 HP transmission hydro. Tondeuse 42 pcs
2 176.15\$ plus taxes
- Tracteur Cub Cadet, servodirection, tondeuse 54 pcs
3 316.15 plus taxes

Garage Paul-Émile Ancil

- Tracteur Massey Ferguson GC2400, moteur 22.5HP, moteur diésel 3 cylindre, tondeuse 54 pouces et pneus R4
12 000\$ plus taxes
- Tracteur Massey Ferguson GC2600, moteur 25HP, moteur diésel 3 cylindre, tondeuse 54 pouces, pneus R4 et joystick
12 900\$ plus taxes
- Tracteur 29HP, moteur 3 cylindre diesel, tondeuse de 60 pouces et pneus à pelouse
10 800\$ plus taxes

Equitrac inc.

- John Deere X300, direction offerte aux quatres roues, moteur 17HP à essence, transmission hydro., tondeuse de 42 pcs (garantie 4 ans ou 500 heures). Plus pare-choc avant.
2873.74\$ plus taxes

Ré : 2012-054 Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de Équitrac Inc. pour l'achat d'un tracteur John Deere X 300 avec parechoc avant. Pour la somme de 2 873.71 plus taxes plus un set de couteaux supplémentaire au coût de 56\$ plus taxes.

ADOPTÉ

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Chantal Tremblay, DG/ sec.-très.

CORRESPONDANCE

- Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2012-215 de la commission scolaire Eastern Shores
- Dépôt du Bilan au 31 décembre 2011 de l'utilisation de la contribution des municipalités au fonds d'urgence pour Haïti.
- Réception de la programmation Grand-public du 50^e anniversaire des jardins de Métis

VARIA (ouvert)

- 1) Demande d'aide financière pour le centenaire de Padoue
Il est proposé par madame Sylvie Lebrun et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis fasse un don de 50\$ dans le cadre de leur centenaire.
Ré : 2012-055
ADOPTÉ
- 2) Adhésion COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour 2010.
Il est proposé par M. le conseiller Rodrigue Roy et résolu de défrayer la cotisation 2012 de la COMBEQ pour l'inspecteur municipal comme membre actif au montant de 265.00 plus taxes, soit 304.68 \$
Ré : 2012-056
ADOPTÉ
- 3) Cotisation annuelle - URLS
Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la cotisation de l'URLS pour l'année 2012 montant de 75.00 \$.
Ré : 2012-057
ADOPTÉ
- 4) Fin du remisage de la camionnette
Il a été décidé que le conseiller Réjean Gendron aille avec l'inspecteur chercher la camionnette de la municipalité
- 5) Nomination d'un maire suppléant
Il est proposé par M. le conseiller Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer M. le conseiller Rodrigue Roy, maire suppléant pour la période du 10 avril au 10 juillet 2012. Monsieur Rodrigue Roy acceptant.
Ré : 2012-058
ADOPTÉ
- 6) Démission d'un conseiller municipal
Les membres du conseil prennent avis de la démission, déposée au bureau municipal le 10 avril 2012, de Monsieur le conseiller Dave Carroll, laissant vacant le siège numéro 2 à compter du 10 avril 2012. Il est donc proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu d'accepter la démission de Monsieur Carroll. Madame Chantal Tremblay, présidente d'élection est autorisée à entamer les procédures d'élection au siège # 2.
Ré : 2012-059
ADOPTÉ

- Ré : 2012-060
- 7) Achat d'un photocopieur
Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de faire la location avec option d'achat d'un photocopieur de marque Ricoh Aficio SP C242SF neuf pour une durée de 60 mois à 28\$/mois, comportant un contrat de service (pièces et main d'œuvre ainsi que toner inclus). Le coût du contrat de service par copie sont de 0.024\$/copie pour le noir et de 0.20\$/copie pour la couleur.
ADOPTÉ
- Ré : 2012-061
- 8) Adhésion à l'Association Forestière Bas-laurentienne
Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu que la municipalité adhère à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2012 au coût de 60\$ /année et rembourse le Comité de promotion le paiement qu'il ont fait en ce sens de 60\$.
ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas d'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- Ré : 2012-062
- Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée et est levée à 20h55.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 8 mai 2012.